

des Princes &c. Decemb. 1715. 395

mois, à charge que l'enregistrement seroit réitéré le lendemain de la St. Martin. Comme cette Déclaration interesse tout le public, & lui presente déjà les heureux fruits de la Regence, que chacun attendoit avec justice du Grand Prince qui s'est si utilement chargé du faix du Gouvernement pendant la Minorité, nous la joindrons ici.

*Declaration
du Roi pour
assurer le payement des
Troupes, &
acquiescer les
Billets ci-
devant faits
par les Rece-
veurs des
Finances.*

LOUIS &c. Au milieu des soins que nous prenons pour démêler la confusion que la difficulté des tems a causée dans les affaires de l'Etat, & pour rétablir l'ordre dans nos Finances; Nous avons crû devoir donner notre première attention à remplacer les fonds nécessaires au payement des rentes de l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, qui procurent la principale subsistance de cette Capitale de notre Royaume: Nous avons délégué en même tems à nos Fermiers Généraux, des revenus certains pour se rembourser de leurs avances, pendant les six années de leur Bail: Notre second objet qui n'est pas moins important que le premier, a été d'assurer la subsistance & le payement de la solde de nos Troupes; Mais en faisant cet arrangement si essentiel, Nous avons pourvu au remboursement des avances faites par les Receveurs Généraux de nos Finances, & à la sureté des Particuliers, porteurs de leurs Billets & Rescriptions. Les dépenses extraordinaires qui augmentoient de jour en jour pendant la guerre, avoient engagé le feu Roi de glorieuse memoire, notre très-honoré Seigneur & Bisayeul, à se servir de differens moyens pour ne pas manquer de fonds nécessaires dans les besoins les plus pressans de l'Etat.